

Arrêté n° 2022 – 25 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de l'EiSINe

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L719-1, D713-1, D713-15 et D719-4 et suivants, Vu l'arrêté électoral n° 2022-13 relatif à l'élection des usagers au conseil de l'EiSINe,

Arrête:

Article 1:

Suite au scrutin en date du Mardi 29 mars 2022, le Président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats des élections des représentants des usagers du conseil de l'EiSNe.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Site de Charleville-Mézières :

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits: 282 Votants: 45

Bulletins blancs ou nuls: 3

Suffrages valablement exprimés: 42

Quotient électoral: 21

Ont obtenu:

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
MGP-EiSINe	16	0	1	1
Weber	26	1	0	1

Sont déclarés élus :

TITULAIRE	SUPPLEANTS	
Mathilde NIMPER	Nathan RIBEIRO	
Vadim WEBER	Lison SEILLER	



Site de Reims:

Sièges à pourvoir : 2

Inscrits: 220 Votants: 3

Bulletins blancs ou nuls: 0

Suffrages valablement exprimés: 3

Quotient électoral : 2

Ont obtenu:

Liste	Suffrages obtenus	Sièges directs attribués	Sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
EiSINe Corp	3	1	1	2

Sont déclarés élus :

TITULAIRE	SUPPLEANTS	
Marie MONIER	Danie EL HAYEK	
Jeremy LOBET	Lucas D'AKESSANDRO	

Article 3:

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'université.

Fait à Reims, le 01104 12022

Guillaume GELLÉ

Mise en ligne le : 0110412022 Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 0110412022